



Un réseau de militants pour défendre l'EPS,
l'Ecole et les services publics !

Déclaration liminaire DU SNEP-FSU

FPMA mouvement intra 2018 Créteil du 12/06/2018

En ouverture de cette FPMA nous ne pouvons que dénoncer ce qui a été présenté le 25 mai aux organisations syndicales par le ministre des comptes publics. La suppression du paritarisme prévue dans le document de travail est inacceptable. En attaquant le paritarisme, le gouvernement s'attaque d'abord et avant tout aux droits des personnels et à leur statut : Mutation, avancement. Loin d'être des chambres d'enregistrement, les CAPA sont l'occasion de nombreuses améliorations du projet initial de l'administration.

Par leur travail minutieux les commissaires paritaires du SNEP-FSU repèrent de manière systématique les erreurs, oublis et améliorations possibles. Cette activité est le reflet de la conception du paritarisme qui nous est propre : Nous représentons l'ensemble de la profession et le travail mené avant et pendant les CAPA porte sur l'intégralité des collègues concernés. Or à travers la rénovation des Commissions Administratives Paritaires, le Gouvernement prévoit de vider le paritarisme de sa substance et priver les fonctionnaires de leur droit à participation pourtant constitutif du Statut de la Fonction Publique.

Nous avons bien compris que le ministère entend réduire autant que possible tout ce qui a trait à de la défense collective.

Il ne s'agit pas de rénover le dialogue social mais de le rendre impossible, il ne s'agit pas de mieux accompagner les agents dans leur carrière, mais de les soumettre aux injonctions managériales, de casser tous les cadres collectifs et les coopérations qui sont pourtant des gages de l'efficacité des Services Publics. Il ne s'agit pas de mieux rémunérer les fonctionnaires, mais de s'attaquer au pouvoir d'achat de la plupart d'entre eux en fondant l'avancement dans la carrière sur la notion subjective « de mérite ».

Cela constitue donc une nouvelle provocation à l'encontre des fonctionnaires à laquelle le SNEP-FSU s'opposera résolument.

Au moment où beaucoup d'enseignants vont atteindre l'âge du départ en retraite, où les postes au CAPEPS baissent de 21% nous constatons avec inquiétude l'augmentation du recours aux contractuels dans l'enseignement. Ces emplois précaires constituent une remise en cause des statuts et fragilisent les agents dans l'exercice de leurs missions au service de tous. En outre, nous nous méfions du possible retour de la rémunération « au mérite » assise sur des critères antinomiques de ceux du service public et que nous avons réussi à faire supprimer en grande partie dans le cadre des discussions sur le PPCR.

Les commissaires paritaires SNEP-FSU se préoccupent du devenir de leur discipline. Après la contestable écriture des programmes collège, celle des lycées fragilise encore davantage l'EPS. Celle-ci est fortement touchée par la suppression annoncée des enseignements d'exploration et de complément. Seul parcours de réussite et d'approfondissement de notre discipline, ils portent une ambition forte pour l'EPS en lycée par son volume horaire et par le contenu proposé. Alors, pourquoi, dans la future réforme du BAC, ne pas transformer cet enseignement de complément en enseignement de spécialité ? Toute voie d'approfondissement en EPS est sacrifiée. Ce n'est pas acceptable !

Enfin, une autre source d'inquiétude concerne « ParcoursSup ». Il ne nous semble pas que l'abandon du système inadéquat de tirage au sort soit la seule solution. Faute de structures et d'encadrement, l'accès au cursus universitaire en STAPS, reste compliqué pour les lycéens de notre académie. Nombre d'entre eux n'ont pas obtenu leurs vœux ou sont sur liste d'attente. Nous dénonçons le recours à cette sélection injuste, discriminante et stressante avant les épreuves du bac.

Venons en maintenant à l'objet de cette FPMA :

Comme nous le dénonçons en juin dernier, le vivier de collègues nommés sur ZR a vite montré ses limites : remplacements assurés par des contractuels, dès le mois d'octobre. Nous nous réjouissons donc de l'augmentation de nombre de TZR pour l'an prochain.

Sur la question relative à la réduction du nombre de zones géographiques, dans les départements de la petite couronne, nous réaffirmons qu'il est nécessaire de revenir à un découpage en cohérence avec les réseaux de transport en commun.

Nous demandons de façon récurrente, la limitation du nombre de postes spécifiques, attribués hors barème et qui posent un problème de transmission pour les plus atypiques. De même pour les affectations assorties de compléments de service qui doivent rester exceptionnelles et nous être signifiées.

Comme chaque année nous requérons la réouverture du serveur SIAM afin que les collègues TZR affectés en extension puissent saisir des préférences. SI cela n'est pas possible, nous souhaitons que ces préférences soient prises en compte par mails par exemple.

De même selon les textes officiels nous rappelons que les collègues doivent prendre connaissance de leur établissement de rattachement administratif lors de leur arrivée sur ZR.

Nous remercions les services de la DPE pour le travail effectué pour la préparation de ce mouvement.

Sur les 120 postes de TZR, 42 ont mutés à l'inter, il reste donc 78 TZR à affecter

Sur les 326 TZR, 117 souhaitent être affectés sur poste fixe ;

64 obtiennent satisfaction dont 36 avec la bonification de stabilisation.

Sur les 279 néo titulaires, 178 seront affectés en tant que TZR, soit 63%.